



Grève de l'enseignement supérieur: Appel au boycott

- **Les titulaires de doctorats français s'opposent au principe du concours**
- **Le Snesup mène une grève de 48 heures**

C'EST reparti pour les grèves dans l'enseignement. Cette fois, tous les enseignants du supérieur s'y mettent. Et ont bien choisi leur timing pour faire pression puisque leur mouvement intervient quelques jours avant les examens du deuxième semestre. D'une durée de 48 heures, la grève démarre aujourd'hui et risque d'aller au-delà si aucune suite n'est donnée aux revendications. Celles-ci se résument dans l'application des accords conclus avec le ministère de tutelle et dont certains ont fait l'objet de discussions pendant deux ans (www.leconomiste.com). **La plus importante est la reconnaissance des doctorats français. Un dossier qui a fait l'objet d'un accord entre le Snesup (Syndicat national de l'enseignement supérieur) et le ministère de l'Enseignement supérieur lequel est rejeté par l'association marocaine des enseignants chercheurs lauréats des universités françaises (Amecluf).**

En guise de protestation, cette association a lancé un appel aux enseignants pour que soit boycottée la grève décrétée par le Snesup. «Ce syndicat veut faire pression sur la Primature pour sortir des arrêtés sur lesquels nous ne sommes pas d'accord», soutient Youssef Bokbot, membre de l'Amecluf. La solution préconisée par le Snesup et le ministère prévoit de reverser les titulaires de doctorats français embauchés avant 1997 au grade de professeurs habilités depuis 2002. Ces derniers pourraient passer le concours pour prétendre au titre de professeur de l'enseignement supérieur. Or l'Amecluf s'oppose à toute idée de concours.

L'intégration des ENST et ENS à l'université figure aussi parmi les revendications. La réforme de l'enseignement supérieur prévoit la coexistence de deux catégories d'établissements: celles qui dépendent de l'université et celles relevant d'autres départements et dont la liste a été établie par décret. Or ni les ENST ni les ENS ne sont pas mentionnés dans cette liste.

«Un accord de principe pour rattacher ces écoles à l'université a été obtenu mais le projet n'a pas encore été concrétisé. Cette intégration évitera la dispersion entre les établissements», affirme Zoubida Guedira, secrétaire général du Snesup. Mais du côté de l'Enseignement supérieur, l'on affirme que cette intégration n'est pas aussi facile qu'il y paraît.

«Elle nécessite des discussions avec les Finances, la Fonction publique et le ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur, puisque plusieurs aspects doivent être vérifiés», soutient un haut responsable de l'Enseignement supérieur.

Le cas des enseignants naturalisés marocains pose également problème. Il s'agit d'enseignants installés au Maroc depuis plusieurs années et qui sont toujours sous contrats. Ce dossier a été soumis au Premier ministre et un accord de principe pour les intégrer aurait été obtenu.

Le Snesup demande aussi le renforcement des ressources humaines. L'opération de départs volontaire menée en 2005 a «vidé» l'université de ses enseignants. «Le problème est patent à Agadir, Errachidia et à Khouribga», avance Guedira. Elle est pour la mise en place d'un système de motivation pour inciter les enseignants à rejoindre d'autres villes et aussi pour le renforcement des équipes par le recrutement. Guedira parle aussi «d'une administration qui n'arrive pas à suivre la réforme et de problèmes d'infrastructure».

Récupérer l'ancienneté

Le dossier des titulaires de doctorats de troisième cycle est aussi épineux. Le reversement de ces enseignants, recrutés en tant que maîtres assistants, dans le nouveau système leur a fait perdre entre 6 et 9 ans d'ancienneté. Le Snesup est pour la récupération de cette ancienneté par les 4.000 personnes concernées.

Autre dossier, la généralisation de la retraite à 65 ans. Aujourd'hui, seuls les professeurs de l'enseignement supérieur cessent leur activité à 65 ans. Pour le reste, l'âge de départ est fixé à 60 ans.

K. M.